

Recherches sociographiques



Croissance comparative des effectifs démographiques et Migration nette

Jacques Henripin

Volume 4, numéro 1, 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055176ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055176ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Henripin, J. (1963). Compte rendu de [*Croissance comparative des effectifs démographiques et Migration nette*]. *Recherches sociographiques*, 4(1), 125–126.
<https://doi.org/10.7202/055176ar>

Croissance comparative des effectifs démographiques, 8 vol., et *Migration nette*, 3 vol., Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Bureau de recherches économiques, 1962.

Le nouveau Bureau de recherches économiques du Ministère de l'Industrie et du Commerce n'a pas fait erreur en choisissant d'exécuter, parmi ses premiers travaux, une analyse statistique de la population du Québec. Il ne s'agit d'ailleurs pas que du Québec, puisque, sous certains aspects, des comparaisons sont faites avec l'Ontario ou l'ensemble du Canada. Choix judicieux, en effet, car les données sont sûres (recensements, état civil), les techniques d'analyse simples (surtout dans le premier travail) et les résultats fort utiles.

« Il n'est pas nécessaire de faire la preuve de l'importance de la donnée démographique. Le chiffre de la population, sa répartition spatiale, sa croissance passée, présente et future de même que sa composition selon l'âge et le sexe sont autant d'aspects intimement reliés à l'organisation et au développement social et économique du Québec et des territoires qui le constituent ». On ne saurait qu'être d'accord avec cet énoncé, tiré de l'introduction du premier travail.

On trouvera ici un aperçu du contenu de chacune de ces deux séries de statistiques démographiques, de même que les observations qu'un premier examen peut suggérer.

1. *Croissance comparative des effectifs démographiques*

Dans les huit fascicules de ce travail, trois mesures sont présentées :

a) Un indice représentant l'évolution du volume de la population (ou de sous-populations). Les auteurs l'appellent « indice d'accroissement », ce qui est acceptable, mais ils le définissent d'une façon qui, pour le moins, prête à confusion : « cet indice n'est autre que le taux d'accroissement de la population . . . » En fait, il s'agit bien d'un indice et non d'un taux d'accroissement.

b) Un « indice comparatif territorial ». Il s'agit du rapport de l'indice mentionné plus haut pour une région donnée à l'indice analogue d'une autre région.

c) Un « indice comparatif masculin ». On rapporte ici l'indice du volume de la population féminine à l'indice de la population masculine.

Ces mesures sont calculées pour la population totale, et pour des sous-populations définies par le sexe et l'âge. Les trois grands groupes d'âges classiques ont été adoptés : 0-14 ans, 15-64 ans et 65 ans et plus. C'est par les régions étudiées ou comparées que les huit fascicules se distinguent : le premier est consacré aux comparaisons entre le Québec, l'Ontario et le Canada et couvre la période 1901-1961 ; la deuxième porte sur les quatorze régions qui constituent les territoires des délégués du Ministère de l'Industrie et du Commerce ; les six autres donnent des informations analogues pour chacune des divisions de recensement (comtés) de la province de Québec. Les six derniers volumes ne couvrent que la période 1931-1961. Il est important d'ajouter que toutes ces mesures sont présentées sous forme graphique de sorte qu'on peut déceler facilement leur évolution au cours du temps.

On regrette de ne pas trouver dans ce travail des distributions de population suivant le sexe et l'âge, sous forme de pourcentages. Cela, semble-t-il, eût été plus utile que l'« indice comparatif masculin ».

2. *Migration nette*

Il s'agit ici d'informations beaucoup plus élaborées, l'évaluation des migrations nettes suivant le sexe et l'âge exigeant des calculs assez longs. Cette série compte trois fascicules, mais deux autres sont annoncés. Le premier porte sur les migrations nettes, par sexe et groupe d'âges de cinq ans, des provinces de Québec et d'Ontario, pour chaque période inter-recensements. Il couvre les années 1931-1961 pour le Québec et 1931-1956 pour

l'Ontario. On peut en tirer des constatations intéressantes. Ainsi, entre 1956 et 1961, la province de Québec a bénéficié d'une immigration nette évaluée à 109,000 personnes, avec un léger excédent des hommes sur les femmes. Pour les hommes, l'immigration nette est particulièrement forte de 5 à 15 ans et de 25 à 40 ans. Pour tous les groupes d'âges, d'ailleurs, le solde migratoire est positif, sauf pour les hommes de 15 à 25 ans. Les migrations nettes de 1951-56 ressemblent beaucoup à celles de 1956-61, sauf que l'excédent masculin a été, alors, plus prononcé. Mais celles de 1941-51 ont été fort différentes : léger solde positif pour le sexe féminin ; solde négatif appréciable pour le sexe masculin, surtout entre 15 et 30 ans.

Les deux autres volumes publiés se rapportent aux quatorze régions déjà mentionnées et aux divisions de recensement. Elles ne couvrent que la période 1951-56. En outre, les estimations de migrations nettes par groupe d'âges de cinq ans sont limitées aux groupes compris entre 15 et 45 ans, auxquels on a ajouté le groupe 45-59 ans. Sur quatorze régions, cinq seulement ont subi une migration nette globale positive. Le solde migratoire de la région de Montréal (Île-de-Montréal et Île-Jésus) est de 94,500 et correspond à 7% de la population de cette région.

Les auteurs indiquent les risques d'erreur qui découlent de la méthode utilisée et il faut les en féliciter. Faute des détails nécessaires, nous ne pouvons ici apprécier cette méthode. Peut-être, cependant, est-il utile de signaler que la formule générale, donnée à la page II de l'introduction, est exprimée de façon incorrecte : c'est $P_1 - P_0 - (N - D) = M$ qu'il faut écrire, et non $P_1 - P_0 + (N - D) = M$. Mais ce n'est là qu'une erreur d'énoncé ; dans le travail, la formule a été appliquée correctement. On doit aussi regretter l'emploi de l'anglicisme « statistiques vitales » au lieu de « statistiques de l'état civil ».

En terminant, souhaitons que le Bureau de recherches économiques continue de prendre des initiatives aussi heureuses. Les quelques critiques que nous avons formulées ne sauraient diminuer en rien le mérite des auteurs. Il s'agit là de travaux fort utiles à la connaissance de la société du Québec et que des chercheurs isolés n'ont guère les moyens d'entreprendre. Ils ont été réalisés avec un soin et une compétence qu'il faut louer.

Jacques HENRIPIN

*Département de science économique,
Université de Montréal.*

*Rapport du Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel, [Québec], 1962 :
tome I, La situation en 1962 — Les programmes d'étude — La didactique, xxi+266 p. ;
tome II, L'aménagement et le financement des institutions — Les cadres administratifs
et les procédures, xv+334 p.*

« La province de Québec n'a certes pas échappé aux phénomènes économiques et sociaux de portée mondiale qui devaient facilement provoquer, ici comme ailleurs, une prise de conscience de l'importance accrue de l'enseignement technique. Mais les discussions qui, depuis une dizaine d'années, ont agité l'opinion publique autour de l'école, ont à peu près ignoré la question de la formation professionnelle jusqu'à une date toute récente. Elles ont plutôt porté sur des thèmes non moins importants, mais plus généraux et moins immédiatement liés à l'économie du milieu et à son évolution technologique ». Par ces quelques lignes, les membres du Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel soulignent discrètement, dans l'« Introduction » à leur *Rapport*, toute l'importance de la tâche que leur ont confiée, en janvier 1961, les autorités gouvernementales. Le peu d'intérêt suscité dans l'opinion publique par leur travail d'enquête et par la publication de leur *Rapport* confirme en quelque sorte leur diagnostic. Il est vrai qu'ils ont dû subir la concurrence, si l'on peut ainsi parler, d'une Commission d'enquête, formée vers